



Ville de Pontivy

Extrait du registre des délibérations

Rapport du Maire sur les services publics de l'eau et de l'assainissement, Année 2010

DEL-2011-137

Numéro de la délibération : 2011/137

Nomenclature ACTES : Domaines de compétences, environnement

Information relative à l'environnement : oui

Date de réunion du conseil : 07/12/2011

Date de convocation du conseil : 01/12/2011

Date d'affichage de la convocation : 01/12/2011

Début de la séance du conseil : 19 heures

Président de séance : M. Jean-Pierre LE ROCH

Secrétaire de séance : Mme Anne-Marie GRÈZE

Étaient présents : M. Bernard BAUCHER, M. Loïc BURBAN, Mme Nelly BURLLOT, M. Gérard DERRIEN, Mme Florence DONATO-LEHUÉDÉ, M. Pierre GIRALDON, Mme Ghislaine GOUTTEQUILLET, Mme Anne-Marie GRÈZE, M. Jean-Paul JARNO, M. Jean-Luc LE BELLER, M. Joël LE BOTLAN, M. Daniel LE COUVIOUR, M. Henri LE DORZE, M. Alain LE MAPIHAN, Mme Sylviane LE PAVEC, M. Jean-Pierre LE ROCH, Mme Christine LE STRAT, M. Christophe MARCHAND, M. François-Denis MOUHAOU, Mme Maryvonne OLIVIERO, M. Jean-Jacques PARMENTIER, Mme Elisabeth PÉDRONO, M. Yvon PÉRESSE, Mme Annie PESSEL, Mme Martine PIERRE, Mme Nicole ROUILLARD.

Étaient représentés : M. Yovenn BONHOURE à Mme Sylviane LE PAVEC, Mme Marie-Madeleine DORÉ-LUCAS à Mme Martine PIERRE, Mme Stéphanie GUÉGAN à M. Yvon PERESSE, Mme Laëtitia LE DOARÉ à Mme Anne-Marie GRÈZE.

Étaient absents : M. Claude LE BARON, Mlle Julie ORINEL, Mme Françoise RAMEL-FLAGEUL.

Rapport du Maire sur les services publics de l'eau et de l'assainissement, Année 2010

Rapport de Monsieur le Maire

Le rapport du maire sur les services publics de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2010 a été présenté au conseil municipal après examen par la commission consultative des services publics locaux du 24 novembre 2011.

Ce rapport ainsi que le compte-rendu de la commission consultative sont annexés à la présente délibération.

Les annexes sont accessibles à partir du lien suivant :

<http://ressources.pontivy.fr/docs/2011.html#SPLEA>

Nous vous proposons :

- de donner acte de cette communication

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Pontivy, le 8 décembre 2011

**LE MAIRE
Jean-Pierre Le Roch**

Transmise au contrôle de légalité le :

Publiée au recueil des actes administratifs le :

Certifiée exécutoire

**LE MAIRE
Jean-Pierre Le Roch**



RAPPORT DU MAIRE SUR LES SERVICES PUBLICS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT EXERCICE 2010

1. LE SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

TERRITOIRE DESSERVI

Le service d'eau de Pontivy dessert principalement le territoire de la commune de Pontivy (14 695 habitants – pop. totale 2008) et les parcs d'activité du Sourn et de Saint-Thuriau. Un nombre limité de ses abonnés réside sur le territoire de ces mêmes communes ainsi que sur le territoire des communes de Noyal-Pontivy et de Malguénac. Le service d'eau potable exporte également une partie de sa production vers la commune du Sourn, le SIAEP (syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable) de Moustoir-Remungol et le SIAEP de Noyal-Pontivy/Cléguérec. Et il approvisionne en outre, en tant que de besoin, le réseau de transport du syndicat départemental de l'eau du Morbihan (SDE).

GESTION DU SERVICE

Le service d'eau potable de Pontivy est exploité en affermage. Le délégataire est la Compagnie des Eaux du Blavet (CEB), en vertu d'un contrat qui a pris effet le 1^{er} août 1994 et qui prendra fin le 31 juillet 2014. Cinq avenants ont été signés les 18 décembre 1997, 28 décembre 2001, 11 février 2005, 30 juin 2006 et 26 décembre 2006.

USAGERS DU SERVICE

Abonnés. Au 31 décembre 2010 on décomptait 7 818 branchements sur le réseau (+1,64%). A la même date, le nombre d'abonnés s'établissait à 7 754 (+1,13%).

QUALITÉ DU SERVICE

Réclamations. En 2010, le service a reçu 95 réclamations (-53,66%) dont 34 pour défaut de continuité de service (manque d'eau), 11 pour une pression trop faible, 10 pour une erreur de relevé, 9 pour un problème de goût ou d'odeur. Par rapport à 2009, les défauts de continuité de service ont été divisés par 2 et les erreurs de relevé par 3,7.

Délais. En 2010, le délai maximal de 2 jours pour l'ouverture du branchement d'un nouvel abonné a été respecté dans 96,20% des cas.

RESSOURCE

Origine. L'eau distribuée et exportée par le service provient des stations du Déversoir (Blavet), de Trévelin en Cléguérec (captage de Poulglass) et de la Pierre Fendue en Le Sourn (captage de Saint Patern). L'eau importée provient de la station du Mangoër en Cléguérec (captage sur le Blavet). En 2010, les captages souterrains ont représenté 18,89% de la totalité de l'eau produite par le service et l'équivalent de 27,29% de l'eau distribuée aux abonnés du service. En 2009, les stations de Trévelin et de la Pierre Fendue avaient été fermées pendant deux et quatre mois pour travaux ; en 2010, elles ont retrouvé leur niveau de production habituel.

Protection. Les captages de Poulglass, de Saint Patern et du Déversoir sont tous trois pourvus d'un périmètre de protection.

Qualité. En 2010, les contrôles de l'agence régionale de santé (ARS) sur l'eau traitée se sont avérés conformes aux limites de qualité en vigueur pour les nitrates et les pesticides. Les analyses du fermier sur l'eau brute indiquent des taux de nitrates compris entre 21 et 28 mg/L pour le captage du Déversoir, 28 et 36 mg/L pour le captage de Poulglass, 27 et 35 mg/L pour le captage de Saint Patern. Ces chiffres montrent une stagnation des maximums.

VOLUMES SERVIS

Volumes servis. En 2010, le service a produit 2 143 843 m³ (-2,85%) et importé 26 434 m³ (-30,63%) auprès du SIAEP de Noyal-Pontivy/Cléguérec. 685 964 m³ ont été exportés (-0,47%) dont les 9/10^e (614 034 m³) vers le réseau départemental. Au final, 1 484 313 m³ ont été distribués aux abonnés du service (-4,59%). La réouverture, après travaux, des stations de Trévelin et de la Pierre Fendue explique la diminution des importations. L'amélioration du rendement, une légère baisse des exportations et de la consommation des abonnés expliquent la diminution de la production.

Volumes relevés. En 2010, la consommation des abonnés a représenté 1 371 207 m³ (-0,44%). Elle a été de 627 219 m³ pour les abonnés consommant moins de 6 000 m³/an (-1,75%) et de 743 948 m³ pour les autres (+0,69%). La part des abonnés consommant plus de 6 000 m³/an atteint 54,26% de la consommation totale (+0,61 pt).

QUALITÉ DU RÉSEAU

Rendement. Calculé sur la période de relève, soit 368 jours jusqu'au 15 novembre 2010, le rendement du réseau de distribution s'est établi à 93,9% (+1,6 pt). L'indice linéaire de pertes en réseau s'est établi pour sa part à 2,13 m³/km/j (-25,78%). Ce niveau d'indice désigne un réseau de bonne qualité.

Plomb. En 2010, 3 nouveaux branchements en plomb ont été découverts portant à 11 le nombre total de ces branchements à remplacer.

PATRIMOINE DU SERVICE

Stations de production. Le service dispose de trois stations de production : la station du Déversoir d'une capacité de 500 m³/h, la station de Trévelin en Cléguérec (25 m³/h) et la station de la Pierre Fendue en Le Sourn (50 m³/h).

Ouvrages de stockage. Le service dispose de six châteaux d'eau et réservoirs semi-enterrés représentant une capacité de stockage de 6 900 m³ : Kerjalotte (300 m³ et 1 000 m³), Kerousse (400 m³), Saint Niel (1 000 m³), Trévelin en Cléguérec (200 m³) et Le Rongoët en Le Sourn (2 fois 2 000 m³).

Réseau de distribution. Au 31 décembre 2010, le réseau est mesuré à 171 758 m (+0,17%). Sur ce total, 4 010 m de canalisations (2,33%) sont de matériau et/ou de diamètre indéfini. Les opérations d'extension (426 m) et de renouvellement (5 822 m) réalisées en 2010 représentent 3,64% du linéaire total.

Parc de compteurs. Les compteurs sont la propriété du délégataire. Au 31 décembre 2010, sur un parc de 7 647 compteurs, 6 906 avaient moins de 10 ans (90,31%), dont 638 moins d'un an (8,34%), et 741 plus de 10 ans (9,69%).

INVESTISSEMENTS DU SERVICE

Investissements. En 2010, le service a réalisé des dépenses d'investissement pour un montant de 1 773 386,59 €. Sur ce total, 1 268 664,77 € ont été consacré à des travaux. Pour 2011, 1 218 815 € sont prévus au budget primitif, dont 682 500 € pour des travaux.

Amortissements. En 2010, des amortissements ont été réalisés pour un montant de 498 000 €.

FINANCEMENT DU SERVICE

Produits. En 2010, la collectivité a perçu 918 883,40 € pour les abonnements et la vente d'eau (-0,86%). Pour sa part, le délégataire a perçu 1 469 874,35 € (-5,09%), dont 1 425 274,35 € pour les abonnements et la vente d'eau, 35 000 € pour les travaux attribués à titre exclusif et 9 600 € pour les produits annexes. Globalement les produits de l'exploitation ont été de 2 288 757,75 € (-3,51%).

Résultat. En 2010, l'exploitation a produit un résultat positif de 894 295,33 € pour la collectivité (-1,61%) et de 129 000 € (après impôt sur les sociétés) pour le délégataire (-39,64%).

Dettes. Au 1^{er} janvier 2011, l'encours de la dette du service était de 6 193 579,57 € avec une dernière échéance en 2030. En 2011, le service remboursera une annuité de 617 529,39 € dont 358 563,39 € pour le capital et 258 961 € pour les intérêts.

Impayés. Au 31 décembre 2010, le taux d'impayés en pourcentage du montant facturé dans l'année était de 0,3%. 1 350 € ont donné lieu à abandon de créances.

FACTURE D'EAU

Les tarifs du service d'eau sont ceux votés par le syndicat départemental de l'eau. Pour l'année 2011, ils ont été approuvés par le conseil municipal le 15 décembre 2010. Compte-tenu de l'augmentation

des taxes la facture d'eau augmente de 1,27 € à 303 € pour une consommation de 120 m³, soit un coût de 2,52 €/m³ (+0,42%).

2. LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT

TERRITOIRE DESSERVI

Le service d'assainissement de Pontivy dessert principalement le territoire de la commune de Pontivy (14 695 habitants – pop. totale 2008) et les parcs d'activité du Sourn et de Saint-Thuriau. Un nombre limité de ses abonnés réside sur le territoire de ces mêmes communes ainsi que sur le territoire des communes de Noyal-Pontivy, Cléguérec et Malguénac. Le service d'assainissement de Pontivy reçoit également les eaux usées collectées par les services d'assainissement des communes de Noyal-Pontivy (3 754 habitants – pop. totale 2008), Saint-Thuriau (1 969) et Le Sourn (2 097).

GESTION DU SERVICE

Le service d'assainissement de Pontivy est exploité en affermage. Le délégataire est la Compagnie des Eaux du Blavet (CEB), en vertu d'un contrat qui a pris effet le 1^{er} août 1994 et qui prendra fin le 31 juillet 2014. Cinq avenants à ce contrat ont été signés les 18 décembre 1997, 8 février 2002, 11 février 2005, 14 décembre 2005 et 2 juin 2009.

USAGERS DU SERVICE

Abonnés. Au 31 décembre 2010 on décomptait 7 363 branchements sur le réseau (+2,29%). A la même date, le nombre d'abonnés s'établissait à 7 342 (+2,33%). Avec 7 363 branchements pour 7 818 branchements au réseau d'eau, le taux de raccordement au réseau d'assainissement est de 94,18%.

Conventions de raccordement. Six entreprises agroalimentaires bénéficiant d'une convention spéciale de raccordement sont autorisées à rejeter leurs effluents dans le réseau d'assainissement de Pontivy : Cobral (Pontivy), Le Lavandier (Pontivy), Salaisons Celtiques (Le Sourn), Gallais Viandes (Le Sourn), Soleval Ouest (Le Sourn) et Robichon (Saint-Thuriau). En 2010, après application des coefficients de pollution, le volume facturé a été de 447 270 m³ pour 294 408 m³ effectivement rejetés.

Conventions de rejet. En 2010, le conseil municipal a approuvé la convention de reversement des eaux usées de Noyal-Pontivy dans le réseau de Pontivy. Une convention pour le traitement des lixiviats de l'ancien centre d'enfouissement de Moréac a également été signé avec la COVED.

Rejets du service d'eau. En 2010, le service d'eau a rejeté 39 152 m³ de boues issues du flottateur et des eaux de lavage des filtres à sable de la station du Déversoir dans le réseau d'assainissement. Pour la deuxième année consécutive le fermier a été invité à régulariser ce rejet, tant du point de vue juridique que financier.

QUALITÉ DU SERVICE

Réclamations. En 2010, le service a reçu 20 réclamations (+11,11%) dont 16 pour réseau bouché.

VOLUMES COLLECTÉS

Volumes collectés. En 2010, la station d'épuration de Signan a collecté 2 509 180 m³ (+1,87%) dont 1 239 255 m³ sur la filière urbaine (+4,54%) et 1 060 743 m³ sur la filière industrielle (-2,29%). 119 182 m³ ont dû être rejetés au trop-plein après un simple prétraitement (+12,23%). 2 282 945 m³ ont donc suivi la filière d'épuration soit 90,78% des volumes collectés (-4,09 pt). La pluviométrie (918 mm en 2010 contre 1 082 mm en 2009) ne peut expliquer l'augmentation des apports.

Volumes assujettis. En 2010, s'agissant des abonnés, 920 993 m³ ont été assujettis à l'assainissement (+0,59%) dont 541 728 m³ pour les abonnés rejetant moins de 6 000 m³ (-0,58%) et 380 745 m³ pour les abonnés rejetant plus de 6 000 m³ (+2,30%). S'agissant des communes raccordées, 172 574 m³ ont été assujettis à l'assainissement (+7,59%) dont 85 453 m³ pour Noyal-Pontivy (+8,54%), 45 137 m³ pour Le Sourn (+24,07%) et 41 984 m³ pour Saint-Thuriau (-7,30%). Au total, 1 093 567 m³ ont été assujettis à l'assainissement (+1,63%), la part des abonnés rejetant moins de 6 000 m³ étant de 49,54% (50,64% en 2009), celle des abonnés rejetant plus de 6 000 m³ de 34,68% (34,45% en 2009) et celle des communes raccordées de 15,78% (14,91% en 2009).

TRAITEMENT

Charge polluante. En 2010, la station d'épuration de Signan a fonctionné, en moyenne journalière, dans les limites autorisées pour la DCO (45,92%), la DBO5 (51,45%), les MES (61,71%), l'Azote Kjeldahl (46,10%) et le phosphore total (39,73%). Cependant, des maximums supérieurs aux limites autorisées ont été enregistrés pour la DCO (+212,02%), la DBO5 (+119,16%) et les MES (+201,74%).

Charge hydraulique. En 2010, la station d'épuration de Signan a fonctionné, en moyenne journalière, dans la limite autorisée (8 000 m³/j) de juin à novembre inclus (76,16%), mais au-delà de la limite autorisée (7 000 m³/j) de décembre à mai inclus (106,94%).

Boues. En 2010, la station d'épuration a produit 68 000 m³ de boues (boues liquides) représentant 682 035 kg de matière sèche. 3 368 m³ de boues (boues épaissies) ont été recyclés dont 427 m³ par compostage et 2 941 m³ par épandage.

PATRIMOINE DU SERVICE

Station d'épuration. La station d'épuration de Signan reçoit la totalité des effluents collectés par le service. De type boues activées, sa capacité est de 91 700 équivalent habitants. Elle peut recevoir jusqu'à 8 000 m³ par jour (7 000 m³ à l'étiage) et une charge journalière de 5 500 kg de DBO5. Les eaux épurées sont rejetées dans le Blavet.

Réseau de collecte. Au 31 décembre 2010, le réseau est mesuré à 106 275,80 m (+0,11%) dont 98 937,10 m de réseau gravitaire et 4 570,69 m de réseau de refoulement. Sur ce total, 17 205,20 m de canalisations (16,19%) étaient de diamètre ou de nature indéfini. Considérant les opérations d'extension réalisées en 2010 (720 m), la part de réseau neuf est de 0,68%.

Postes de refoulement. En 2010, un poste de refoulement privé a été créé dans le lotissement Les Jardins de la Haye.

INVESTISSEMENTS DU SERVICE

Dépenses. En 2010, le service a réalisé des dépenses d'investissement pour un montant de 582 000,43 €. Sur ce total, 109 232,32 € ont été consacrés à des travaux. Pour 2011, 2 426 000,00 € sont prévus au budget primitif dont 1 926 000 € pour des travaux.

Amortissements. En 2010, des amortissements ont été réalisés pour un montant de 577 000 €.

FINANCEMENT DU SERVICE

Produits. En 2010, la collectivité a perçu 841 481,85 € (+1,30%) dont 816 437,66 € pour la collecte et le traitement, 5 981,75 € pour le traitement des graisses et 19 062,44 € pour le traitement des matières de vidange. Pour sa part, le délégataire a perçu 887 788,28 € (+8,86%), dont 849 519,68 € pour la collecte et le traitement, 19 366,05 € pour le traitement des graisses, 18 902,55 € pour le traitement des matières de vidange, 24 700 € pour les travaux attribués à titre exclusif et 38 300 € pour les produits annexes. Globalement les produits de l'exploitation ont été de 1 792 270,13 € (+5,18%).

Résultat. En 2010, l'exploitation a produit un résultat positif de 811 669,51 € pour la collectivité (+28,02%) et un résultat négatif de 159 600 € après impôt pour le délégataire (+40,37%).

Dettes. Au 1^{er} janvier 2011, l'encours de la dette du service était de 325 237,00 € avec une dernière échéance en 2022. En 2011, le service remboursera une annuité de 63 230,80 €, dont 61 127,00 € pour le capital et 2 103,80 € pour les intérêts.

Avance remboursable. Compte-tenu du résultat de l'exercice 2010, l'avance remboursable due par la collectivité au délégataire a diminué de 811 669,51 € pour s'établir à 582 036,56 € au 1^{er} janvier 2011 (-58,24%). Les sommes avancées au titre de l'avance remboursable auront été entièrement remboursée à la fin de l'exercice 2011.

Impayés. Au 31 décembre 2010, le taux d'impayés en pourcentage du montant facturé dans l'année était de 1,23%. 287 € ont donné lieu à abandon de créances.

FACTURE D'ASSAINISSEMENT

Les tarifs du service d'assainissement sont ceux votés par le conseil municipal de Pontivy. Pour l'année 2011, ils ont été approuvés le 15 décembre 2010. Compte-tenu de l'augmentation des taxes, la facture d'assainissement augmente de 1,12 € à 219,69 € pour une consommation de 120 m³, soit un coût de 1,83 €/m³ (+0,51%).

3. SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

INFORMATION DES USAGERS

Le service a organisé sa réunion annuelle relative à l'assainissement et aux rejets industriels, à l'intention des entreprises signataires d'une convention spéciale de raccordement, le 7 juin 2011. La commission consultative des services publics locaux s'est réunie pour examiner le présent rapport du maire sur les services publics de l'eau et de l'assainissement le 24 novembre 2011.

PRIX DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

En 2011, compte-tenu d'une facture d'eau de 303 € et d'une facture d'assainissement de 219,69 €, soit 522,69 € pour une consommation de 120 m³, le prix de l'eau passe de 4,34 €/m³ à 4,36 €/m³.

FONDS DE SOLIDARITÉ DÉPARTEMENTAL

En 2010, le centre communal d'action sociale de Pontivy (CCAS) a versé 7 692,10 € au fonds de solidarité départemental eau énergie, au titre de l'aide aux personnes en situation de précarité, dont 3 414,40 € pour des factures d'eau.

TRANSFERT DE COMPÉTENCES

Le 14 janvier 2011, la communauté de communes de Pontivy a décidé d'exercer les compétences Eau et Assainissement. Celles-ci lui ont été transférées le 1er juillet 2011. Le 25 octobre 2011, Pontivy Communauté a par ailleurs approuvé son retrait du syndicat départemental de l'eau par 48 voix pour, 5 contre et 2 abstentions.

4. DOCUMENTS ANNEXÉS

SERVICE D'EAU

Synthèse relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine, année 2010 (ARS)

Rapport annuel du délégataire du service d'eau de Pontivy, année 2010 (CEB)

Compte d'affermage du délégataire du service d'eau de Pontivy, année 2010 (CEB)

Compte administratif du service d'eau de Pontivy, année 2010 (ville de Pontivy)

Budget primitif du service d'eau de Pontivy, année 2011 (ville de Pontivy)

Dette du service d'eau de Pontivy, année 2011 (ville de Pontivy)

Tarifs du service d'eau de Pontivy, année 2011 (ville de Pontivy)

SERVICE D'ASSAINISSEMENT

Rapport annuel du délégataire du service d'assainissement de Pontivy, année 2010 (CEB)

Compte d'affermage du délégataire du service d'assainissement de Pontivy, année 2010 (CEB)

Valorisation agricole de boues issues du traitement des eaux, bilan technique et agronomique, année 2010 (Valbé)

Compte administratif du service d'assainissement de Pontivy, année 2010 (ville de Pontivy)

Budget primitif du service d'assainissement de Pontivy, année 2011 (ville de Pontivy)

Dette du service d'assainissement de Pontivy, année 2011 (ville de Pontivy)

Tarifs du service d'assainissement de Pontivy, année 2011 (ville de Pontivy)

COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

Eau et Assainissement 2010

Compte rendu de la réunion du 24 Novembre 2011

Présents :

M. Daniel Le Couviour, Adjoint aux finances et à l'environnement
M. Pierre Giraldon, Conseiller municipal
Mmes Christine Le Strat, Florence Donato-Lehuédé, Conseillères municipales,
M. Marcel Coëtmeur, Confédération Syndicale des Familles
M. De Bengy, UFC Que Choisir,
M. Yves Le Cœur, Association Eau et Rivières de Bretagne,

Assistaient à la réunion :

M. Joël Marivain, Conseiller Pontivy Communauté
M. François- René Cloarec, Mme Gwenaëlle Dubée, M. Pierre Guillo, Pontivy Communauté,
M. Daniel Houdayer, Ville de Pontivy
M. Olivier Cornu, Mme Marina Le Corguillé, Compagnie des Eaux du Blavet,

Ordre du jour : Présentation du rapport du maire sur les services de l'eau potable et de l'assainissement 2010

(Le présent compte rendu à été rédigé avec la participation de M. Le Cœur de l'association Eau et Rivières de Bretagne).

I - ENERGIES :

Un tableau met en évidence les différences de consommation d'énergie par m³ d'eau potable produite en fonction du type de traitement : 0,54kWh/m³ au Déversoir et 0,04kWh/m³ à Trévelin, soit plus de 10 fois moins.

Quantité produite : l'usine du Déversoir a fourni 4.763m³/j pour une capacité de 10.000m³/j et 31% de l'eau produite a été exportée.

On constate ainsi que les capacités de production sont largement dimensionnées et ne nécessitent pas la mise en place d'une nouvelle usine de production au Mangoër.

II - QUALITE DE L EAU :

Rappel : 3 lieux de prélèvement pour la production d'eau potable :

Déversoir : eau du Blavet potabilisée par une série de traitements complexes - 81% de l'eau distribué.

Poull Glaz : eau de source potabilisée à l'usine de Trévelin par un traitement simple (carbonate de sodium et eau de Javel) - 5%.

Saint Patern – eau de source potabilisée à l'usine de la Pierre Fendue par un traitement simple (carbonate de sodium et eau de Javel) - 14%.

Nitrate (eaux brutes et traitées) :

Déversoir : entre 16 et 29mg/L - moyenne de 23mg/L en 2010 : peu d'évolution

Poull Glaz : entre 24 et 36mg/L - moyenne de 29mg/L en 2010: en baisse

Saint Patern : entre 30 et 32mg/L - moyenne de 31mg/L en 2010: en baisse

L'eau de source a un taux de nitrate plus élevé mais ce taux est à la baisse. Depuis 2006 la baisse est régulière(1 à 2mg/L/an). C'est le fruit des efforts faits avec la mise en place des périmètres de protection.

Manganèse :

L'association Eau et Rivières souligne que le manganèse est à un niveau élevé en eau brute, en particulier au Déversoir.

La Compagnie des eaux du Blavet le signale dans son rapport en précisant que ceci l'oblige à un traitement au dioxyde de chlore, générant des chlorites gênants. Elle ajoute que le manganèse est un produit présent naturellement dans l'eau et son seul inconvénient est de provoquer des désagréments lors des lessives (mauvais blanc).

Nickel et bromate:

L'association Eau et Rivières relève également dans le rapport deux dépassements, l'un pour le nickel, l'autre pour le bromate. Qu'en est-il ?

Réponse du représentant de la CEB :

Nickel : le problème a été constaté par l'ARS lors d'un prélèvement au centre auto d'Intermarché : 52µg/L pour une limite de qualité 20µg/L. L'ARS a aussitôt alerté la CEB qui a procédé à une analyse le lendemain : la situation était normale. L'ARS a refait elle aussi une analyse plus tard et le résultat fut négatif concernant le nickel.

Explication : le nickel est utilisé dans la robinetterie, associé au chrome ; il peut s'oxyder et passer dans l'eau dans certaines conditions.

(Remarque post- réunion : le nickel est détecté dans l'eau brute du Blavet : 8 analyses, max détecté 14µg/L ce qui ne dépasse pas la limite de qualité(20µg/L). On peut quand même s'interroger sur son origine. Le nickel n'est pas recherché dans les eaux de Poull Glaz ni de Saint-Patern.

Info : le nickel, métal des robinets et des tuyauteries(revêtement nickel-chrome) s'oxyde en Ni²⁺ et passe dans l'eau.)

Bromate : Rapport de la CEB p.43 :

Analyses du 8/07/2010 : hôpital, local 1 : 11µg/L – école P. Langevin 13µg/L

Limite de qualité : 10µg/L

Explication : l'apparition du bromate est liée à une ozonation trop poussée à laquelle l'usine du Déversoir a été contrainte suite à une prolifération de micro-algues dans le Blavet et à cause de la présence de bromure dans le Blavet (le bromate se formant par oxydation du bromure).

Remarque post- réunion : les 3 analyses de l'Ars ne mettent pas en évidence la présence de bromate dans l'eau distribuée à partir du Déversoir (refoulement). Il n'y a pas d'analyse concernant les bromures dans l'eau brute du Blavet. Donc tout n'est pas clair..

Info : le bromate se forme par oxydation des bromures lors de l'ozonation ou est apporté par l'eau de Javel qui peut en contenir (impuretés). Le bromate est cancérigène et cause des problèmes rénaux

Pesticides:

Seulement 3 pesticides détectés dans l'eau brute du Déversoir, à des taux ne dépassant pas les limites

eaux brutes(0,5µg/L):

- Atrazine déséthyl : toujours les mêmes résultats : max à 0,02µg/L
- Diuron : max 0,02µg/L
- AMPA(produit de dégradation du Glyphosate, le principe actif du Roundup) : max 0,08µg/L pour 3 analyses

Le glyphosate lui-même n'est pas détecté ce qui veut dire que sa concentration est inférieure à la limite de détection qui est 0,01µg/L.

Explication possible avancée : amélioration des pratiques agricoles avec en particulier la mise en place des bandes enherbées.

L'association Eaux et Rivières précise que cette année l'ARS a encore allongé sa liste des substances analysées : 40 lignes supplémentaires dans le tableau qui concerne les eaux brutes du Déversoir. Aucune de ces 40 substances n'a été détectée. Dans cette liste de nouvelles catégories apparaissent : les microcystines (molécules relarguées par les champignons), les phtalates (présent entre autres dans les matières plastiques).

Remarque post-réunion : pour des molécules qui sont ou qui sont soupçonnées d'être des perturbateurs endocriniens il faudrait descendre la limite de détection au ng/L, voire moins, pour être pertinent. Il n'y a aucun risque de détecter des phtalates à des taux supérieur à 0,1µg/L.

Il en est de même pour les résidus médicamenteux. Mais la loi ne l'impose pas.

A propos de résidus médicamenteux on n'a pas parlé des résultats de l'étude faite en 2010 dont la presse s'était faite l'écho.

III - ASSAINISSEMENT :

La station d'épuration est toujours confrontée à des eaux parasites. Lors des gros épisodes pluvieux les apports augmentent considérablement, obligeant à rejeter dans le Blavet une eau sommairement traitée.

L'étude pour la résorption des problèmes d'eaux parasites continue.

Un incident est survenu dans un des bassins de décantation : la canalisation de sortie était obstruée par un bouchon de filasse. Il a fallu commander une pièce en Allemagne, ce qui a entraîné 3 semaines d'arrêt du bassin concerné. Heureusement, on se trouvait en période d'étiage et le deuxième bassin a pu compenser. Désormais le dispositif a été doublé pour éviter ce genre de situation à l'avenir.

La compagnie des eaux du Blavet souligne qu'il faut absolument informer les consommateurs de ne pas jeter n'importe quoi dans la cuvette des WC (cotons tige, lingettes et même brosses à dents !). La publicité actuelle sur les lingettes, et les rouleaux que l'on peut jeter dans les WC est une catastrophe. Ces objets arrivent à la station d'épuration et leurs fibres passent à travers les grilles, formant des filasses.

IV – POINT FINANCIER ET GESTION :

Daniel Le Couviour présente le point financier et la gestion des services au cours de l'année écoulée.

V - SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE L'EAU :

Daniel Le Couviour souligne que les transferts à la communauté de commune des compétences « Eau » (production et distribution) et « Assainissement » sont effectifs depuis le 27 juin 2011 :

Par ailleurs, la demande de sortie du SDE formulée par Pontivy Communauté est explicitée par les élus communautaires présents qui en précisent les motivations.